

COMMUNE DE LUCENAY L'ÉVÊQUE
PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Vendredi 06 octobre 2017

Séance ordinaire, sur convocation en date du 02 octobre 2017

Membres présents : 06/11

Marc PERILLAT, Martine PERRETTE, Ludovic CHEVALIER, Sylvain CHAMFROY, Françoise DURIAU, Charles de GANAY.

Membres absents excusés : 05/11

Bernard BAUDRIER qui donne son pouvoir à Ludovic CHEVALIER

Henri BRULARD.

Magalie GARNON qui donne son pouvoir à Martine PERRETTE

Bernard GAUDRY.

Christophe THIBAULT.

Le maire ouvre la séance à 20h00.

Marie-Christine CHARLOT secrétaire de mairie, est à la table du conseil.

Secrétaire de séance : Ludovic CHEVALIER

Chaque conseiller ayant reçu le PV de compte rendu de conseil en date du 07/07/2017 et vu qu'aucune modification n'étant à y apporter, **le PV est adopté à l'unanimité par le conseil.**

Modifications des statuts CCGAM :

Le conseil se prononce favorablement avec 4 voix pour et 4 abstentions

Travaux Voirie :

- Information sur le déroulement des travaux de réfection de la traversée du bourg qui ont eu lieu courant septembre : pour ces travaux 1200 tonnes d'enrobés ont été utilisés, coût de l'opération : environ 70 000 € entièrement à la charge du Département. Quelques retouches sont prévues : création d'une pente douce, en enrobés, à l'entrée du village devant les propriétés Demeusoy/Wilander suite à la surélévation de la nouvelle chaussée.
- Marquage au sol : les passages piétons de la traversée du bourg seront matérialisés fin octobre/début novembre, à la charge de la CCGAM. Également prévue, la création d'un « stop » au Maupas et d'un « cédez le passage » à Morey, sur la route de la Croix de Savilly.
- Suite à la visite d'un technicien de chez « Orange », la mairie a reçu un devis pour l'enfouissement des lignes téléphoniques au bourg (de chez Lambert à la Pharmacie). Une installation souterraine, permettant le passage des câbles, étant déjà en place, il n'y aura pas d'ouverture de chaussée à faire. Devis d'un montant de 1 863.82 € : accepté à l'unanimité.
- Curage des fossés : l'entreprise VALLERINI a fourni un devis d'un montant de 1 068 € TTC : accepté à l'unanimité.

Travaux bâtiments :

- Le département accorde une subvention de 10 400 € pour la réfection de la toiture du presbytère (devis Gaunet : 38 850 € TTC). La commune récupérera le logement, actuellement loué à l'évêché, le 11 novembre 2018.
- Les travaux de maçonnerie, pour l'installation de la porte-fenêtre de la salle de réunions, seront réalisés par BROCHOT Fabrice : ceux-ci sont prévus pendant les vacances scolaires de la Toussaint. Les entreprises Frazey (Menuiserie) et Gaudry (Ferronnerie) procéderont au déplacement du portail de l'école.
- Pour que les travaux de restauration de l'église de Morey puissent continuer, il est nécessaire d'instruire un permis de construire ; Mr WOODCOCK, architecte, résidant sur la commune est proposé pour réaliser ce travail : accepté à l'unanimité.
- Les locataires du nouveau logement, au Moulin de Mortaise, ayant un enfant en bas âge ont demandé une sécurisation de la balustrade de l'escalier menant aux étages. Une solution doit être trouvée rapidement.

Moulin de Mortaise :

- Une demande de mise à disposition pour le cabinet n° 1 a été formulée par Mme TROMMETTER, énergéticienne, domiciliée à Champeau en Morvan 21, qui souhaite y dispenser des cours individuels de QI QONG. Le conseil accepte à la majorité de lui proposer un local au Moulin de Mortaise par 6 voix pour, une voix contre.
- Mr et Mme Delestrai ont résilié leur bail au Moulin de Mortaise, la caution de 490 € leur sera restituée : accepté à l'unanimité.

Redevance occupation du domaine public :

Le conseil, à l'unanimité, accepte l'encaissement d'un chèque de 791,43 € auprès d'Orange-

Attribution subvention :

Le conseil, à l'unanimité, accepte d'accorder une subvention de 260 €, à la coopérative scolaire, pour les élèves du RPI ainsi qu'une subvention de 245 € à l'Association des Maires de S & L-

Remplacement mobilier :

Le conseil à l'unanimité, autorise le maire à remplacer les chaises de la salle de réunion pour une somme maximale de 1 000 €.

Questions diverses :

- La grande salle de classe a été repeinte cet été, le mobilier a repris sa place, ces travaux ont été pris en charge intégralement par la CCGAM.
- Martine PERRETTE propose l'achat d'un bac à sable avec toile de protection et d'un filet type « brise-vent » pour rehausser le grillage de la cour et ainsi éviter que les ballons de l'école ne terminent dans la propriété voisine.
- La question sur la construction d'un préau dans la cour d'école est à nouveau débattue, il faut revoir les différentes propositions et devis.

L'ordre du jour de cette séance ordinaire étant épuisé, la séance est levée à 23h30